

ÉDITO

« Une seule solution, la révolution ! » Témoignage d'une époque déjà lointaine, cet ancien slogan vit naître son avatar quelques mois plus tard :

« Une seule solution, le programme commun ! » Les moins jeunes apprécieront ! Plus de 30 ans plus tard, la reconnaissance en marche des médecines non-conventionnelles, et en particulier celle de la médecine chinoise, apparaît comme une révolution des esprits et des pratiques médicales. Les acteurs de la médecine chinoise, praticiens, patients, étudiants, responsables d'écoles et enseignants, sont en train d'écrire une page de l'histoire de la médecine. Sur un décor de crise latente de la médecine moderne, l'approche proposée par des pratiques radicalement différentes permet d'envisager autrement les rapports entre le praticien et le malade, de vivre autrement les liens entre l'homme et la nature. Que l'on ne se méprenne pas, il n'est pas question de remplacer l'une par l'autre, mais bien de redonner, par des approches différentes, du sens à la pratique clinique de la médecine. À l'origine, le mot révolution ne décrit-il pas un mouvement en courbe fermée ? Il est donc aussi question de replacer l'humanisme au centre du rapport entre le praticien et son malade.

Pour arriver à nos fins, notre seule solution est de présenter un front commun aussi large et représentatif que possible. Les programmes communs d'études constituent en grande partie le socle de notre édifice commun. Les discussions qui s'engagent à ce sujet entre les deux importantes unions professionnelles que sont l'Union Professionnelle (UFPMTC) et la Fédération Nationale (FNMTTC) nous conduisent irrémédiablement sur les chemins de la reconnaissance de la médecine chinoise en France.

François Marquer

LA MÉDECINE CHINOISE A-T-ELLE LE « VENT EN POUPE » ?

POLITIQUE



Nuala Ahern, dynamique irlandaise, Présidente de l'intergroupe parlementaire sur les médecines non conventionnelles au Parlement Européen, a bien voulu répondre à quelques-unes de nos questions concernant la position actuelle de l'Union Européenne à l'égard de la médecine chinoise.

UFPMTC : Madame Ahern, pouvez-vous nous dire si les choses ont évolué depuis le vote de la résolution de 1997 sur les médecines non conventionnelles ?

Nuala Ahern : Nous rencontrons un certain nombre de difficultés avec la question des médecines non conventionnelles au sein de l'Union Européenne. De fait, il n'est pas dans les attributions de l'Union Européenne de légiférer sur la Santé, qui est un

domaine qui concerne chacun des Etats Membres. L'Union Européenne a d'autres législations à mettre en place, comme celle concernant le marché unique, ou la reconnaissance mutuelle des qualifications professionnelles, qui de fait ont un lien étroit avec la situation des médecines non conventionnelles...

UFPMTC : Il faut donc bien que ce dossier continue d'avancer.

Mais les députés européens ont-ils à cœur d'y participer, ou bien rencontrez-vous des difficultés pour le faire évoluer ?

NA : Bien qu'ils aient l'intention d'aider à son évolution dans la mesure où celui-ci entre en partie dans les compétences de l'Union Européenne, les députés européens ne considèrent pas actuellement ce dossier comme une priorité. C'est pourquoi j'ai moi-même organisé un séminaire à ce sujet,

et remis aux parlementaires une brochure, que je vais vous faire parvenir.

UFPMTC : Quels conseils donneriez-vous aux organisations professionnelles comme la notre, qui font partie d'Etats Membres au sein desquels la pratique de la médecine chinoise est simplement tolérée, à défaut d'être reconnue ?

NA : Le conseil que je donnerais à...

Lire la suite en page 2

En bref...

COMMISSION EPIDEMIOLOGIE

Peu de praticiens (environ un tiers) ont répondu à notre questionnaire sur la fréquence de certaines pathologies dans les cabinets. Il est possible que certains d'entre nous aient été rebutés par l'orientation trop « occidentale » du questionnaire dans la dénomination des maladies. Ces maladies, pour la plupart, ont été sélectionnées par l'OMS qui y a constaté l'efficacité des traitements par l'acupuncture. À cela s'ajoute, après enquête auprès de confrères, d'autres pathologies où la MTC aurait apporté une réponse satisfaisante. Il est nécessaire, pour confirmer cette efficacité, de faire cette étude en sélectionnant des maladies dans la nosologie médicale occidentale, simplement par le fait que nous devons exposer nos résultats devant un auditoire averti et aguerri sur le plan de la médecine statistique occidentale et de sa terminologie mais totalement ignorant de notre Art. Nous aurons à faire face en premier lieu à des problèmes de communication et de terminologie. C'est en partant de la terminologie des maladies de l'occidentale que nous retraduisons les symptômes accompagnateurs de ces pathologies vers les associations de syndromes de la MTC qui conduisent à la dénomination de la maladie en MTC.

Marc Sapriel, Patrick Stolz
epidemiologie@ufpmtc.com

COMMISSION INTERNET

Conformément aux engagements pris par la commission internet, le

...

VIE SOCIALE

LA MÉDECINE CHINOISE S'AFFIRME

Lire la suite en page 2

VIE PROFESSIONNELLE

S'INSTALLER EN TANT QUE PRATICIEN DE MTC !

Cette première partie, d'une rubrique qui sera alimentée au fur et à mesure des numéros, nous guide, étape par étape, dans la mise en place d'un cabinet de MTC. URSSAF, APE, TVA, INSEE, AGA, toutes ces abréviations nous deviendront, plus familières après la lecture de ce guide...

La première démarche consiste à se présenter au centre de formalité des entreprises pour remplir une déclaration d'activité (c'est, en général, le centre de l'URSSAF dont dépend le quartier où est installé le cabinet ; sur le site de l'URSSAF vous

pouvez effectuer une recherche par carte, ville ou code postal) - www.urssaf.fr

La dénomination de l'activité, et le code APE qui en découle, constituent...

Lire la suite en page 3

LES RÉFORMES DE LA SANTÉ...

Différents projets de réglementation et de réforme dans le domaine de la santé actuellement en cours de réalisation dans le monde, en Europe ou en France, démontrent que la démarche d'intégration des médecines non conventionnelles en Europe prend un tour plus aigu qui doit nous alerter.

Lire la suite en page 2

LES RÉFORMES DE LA SANTÉ...

suite de la page 1

En France, les réformes du financement de la sécurité sociale que notre pays subit régulièrement ne constituent plus au mieux qu'un combat d'arrière-garde. D'ores et déjà, les petites phrases glissées dans la conversation par différents responsables politiques suggèrent une réflexion sur le court et le moyen termes arrivant à maturité et qui prévoit une remise en cause profonde du système de santé public. Dans cette perspective, seuls les actes utilisant les techniques de plus modernes et donc les plus coûteux continueront à être remboursés (tant bien que mal). La médecine quotidienne devra se contenter de la portion congrue voire se résigner à ne plus être remboursée du tout par les Caisses d'assurance maladie, mais plutôt par l'assurance complémentaire ou privée.

L'EUROPE RÉGLEMENTE

En Europe, un projet de directive réglementant la mise sur le marché des produits de phytothérapie est en cours de discussion devant les différentes instances. Les professionnels du secteur s'organisent

afin de répondre au mieux aux exigences futures d'un marché réglementé (cf PEFOTS News).

L'OMS AVANCE...

L'OMS favorise au niveau national et international les actions visant à l'intégration des médecines traditionnelles et non conventionnelles dans les systèmes de santé publique avec pour objectif qu'une telle intégration ait réussi ou soit en bonne voie dans le plus grand nombre de pays dès 2005⁽¹⁾. L'organisation mondiale préconise un certain nombre de démarches pour ce faire et, en particulier, encourage toutes les démarches visant à mettre en place des études cliniques sérieuses.

... À NOUS DE SUIVRE !

En tant que praticiens de médecine chinoise, établis ou en cours de formation, nous sommes concernés au premier chef par ces évolutions car elles créent une situation favorable à la reconnaissance institutionnelle des médecines non conventionnelles. Il nous est difficile de suivre ces événements d'un œil distrait en pensant que tout cela ne concerne pas directement ce

qui est le plus important à nos yeux, c'est-à-dire une pratique traditionnelle, efficace et sûre pour nos patients et que pour le reste, cela regarde plutôt les instances administratives. Nous risquerions d'être désagréablement surpris par l'aspect que prendrait notre profession si nous laissons à d'autres le soin de décider comment elle doit être réglementée et pratiquée.

LE MAÎTRE MOT : ACTION

Nous sommes donc irrémédiablement conduits à constituer nous-mêmes notre dossier. C'est-à-dire à décrire précisément quel est le champ de notre pratique ; comment nous dispensons les soins ; quelles précautions nous prenons pour assurer la sécurité de nos patients, tant en ce qui concerne notre formation que les conditions matérielles de notre pratique et de notre moralité ; quelle est notre efficacité thérapeutique et quel est son coût. À chacune de ces questions nous devons apporter une réponse claire dans des termes adaptés à nos interlocuteurs (organisations de patients, autorités légales, autorités sanitaires, etc.).

INTROSPECTION ?

Une des conséquences de cette nécessité est que nous devons accepter de regarder notre pratique sous un éclairage plus formel et nous interroger d'une manière non plus seulement intuitive mais aussi scientifique que possible sur notre efficacité réelle. C'est là l'origine du projet d'étude clinique. Des préoccupations se sont fait jour dans la communauté des praticiens de l'UFPMTc quant à l'impact d'une telle étude sur les conditions de leur pratique. Il est en effet légitime de s'interroger sur l'opportunité d'une étude de ce type dans notre domaine, de même que sur notre capacité à la mener à bien. L'immixtion de la démarche scientifique dans la médecine chinoise ne fait même plus l'objet d'un débat en Chine même où elle est considérée comme acquise. Est-ce à dire que c'est la voie juste ? Nous sommes nombreux à avoir été formés de manière aussi traditionnelle que possible auprès du Pr Leung Kokyuen, par exemple, et nous pratiquons dans le respect de cette approche traditionnelle. Nous pensons en outre qu'il est possible

de démontrer qu'une immixtion irreflexive de l'approche scientifique occidentale dans notre travail n'apporte rien de plus à ce qu'est déjà la MTC. Il n'en reste pas moins que nous nous trouvons devant la nécessité de démontrer à des responsables institutionnels ayant une formation occidentale la validité de notre approche. C'est pourquoi il est indispensable de le faire dans les termes qu'ils peuvent recevoir et comprendre. Des contacts ont été pris et des discussions sont engagées avec des médecins épidémiologistes travaillant dans différentes institutions sanitaires et de recherche pour établir une méthodologie d'étude solide et acceptable par des interlocuteurs rompus aux méthodes de la médecine statistique. L'accueil que nous avons reçu démontre l'intérêt de ces chercheurs pour le travail que nous envisageons.

Nous vous tiendrons régulièrement informés des progrès qui seront fait dans le cheminement de ce projet.

Patrick Stoltz

(1) OMS 2002 Stratégie pour les médecines traditionnelles 2002-2005

site web de l'UFPMTc est régulièrement mis à jour ; en particulier des articles de l'ex-Gazette et du Journal de la Médecine Chinoise viennent étoffer chaque semaine les différentes rubriques du site. Dorénavant, pour ce qui est des articles de fond, le nom de l'auteur apparaîtra en tête de l'article. Un certain nombre de liens seront ajoutés, lorsque cela est possible, vers les sites des différents partenaires cités dans nos colonnes.

Prochainement, un espace dédié aux adhérents sera mis en place avec de nouvelles rubriques liées à la vie de l'association.

N'hésitez pas à nous rendre visite :

www.ufpmtc.com

Toutes vos remarques et propositions pour améliorer le site et son contenu sont, bien sûr, bienvenues.

Xavier Lavau
journal@ufpmtc.com

COMMISSION PÉDAGOGIE

La Commission poursuit ses travaux. Les programmes concernant les trois principaux cursus en médecine chinoise (acupuncture, pharmacopée et massage) proposés par la commission pédagogique au Conseil d'Administration ont tous été adoptés (le dernier en date, celui de massage, lors de la dernière réunion de CA au mois d'octobre). Ces programmes sont maintenant officiellement ceux des écoles adhérentes à l'Union Professionnelle et serviront de base dans les discussions à venir avec nos confrères de la Fédération Nationale (FNMTC). La commission est maintenant engagée dans deux autres chantiers : les examens et les diplômés communs, et la visite des écoles en voie d'agrément. Ce dernier chantier est celui qui nous mobilisera au plus dans les mois à venir.

François Marquer
pedagogie@ufpmtc.com

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE 2003

Elle s'est tenue à Lyon le lundi 16 juin 2003. Dans son rapport moral, la présidente, Ma Fan, souligne en particulier l'avancée des contacts entre l'Union Professionnelle et la Fédération Nationale. Le rapport financier du trésorier, Jean Ripoll, montre le bon état des finances et permet d'envisager l'avenir proche avec sérénité. Au cours de la séance des réponses aux questions diverses posées par les adhérents, il est envisagé de créer une Commission Déontologie, ce qui sera fait dans l'après-midi durant la réunion de CA. Les votes concernant le renouvellement des participants au Conseil d'Administration permettent l'élection de deux nouveaux membres : Marc Sapriel et Patrick Stoltz, tous deux praticiens de médecine chinoise, par ailleurs en charge de la Commission Épidémiologie.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Les deux dernières réunions du Conseil d'Administration du 16 juin et du 20 octobre 2003 à Lyon ont dessiné une nou-

...

LA MÉDECINE CHINOISE S'AFFIRME

Colombie Britannique, Portugal, Autriche... sont les derniers pays à officialiser, d'une manière ou d'une autre, l'enseignement et la pratique de la médecine chinoise. Les derniers sur la liste, mais sûrement pas les derniers à réagir. Le mouvement est bien lancé et résulte d'une réelle prise de conscience de l'impact de cette médecine sur le public et de son intérêt pour la santé des citoyens.

Ces signes, en effet, ne sont pas isolés mais résultent d'une modification fondamentale de la conscience des politiques quant à leur perception de la médecine. Ce processus se fait sous l'impulsion de plusieurs facteurs : l'émergence de nouvelles approches médicales et la résur-

gence de médecines ancestrales, l'évolution de la médecine scientifique, et la pression des usagers de médecines non conventionnelles toujours plus nombreux et satisfait.

La médecine moderne est confrontée à bien des problèmes : scientifiques, financiers

et humains. Depuis plus de deux siècles, la tendance à la scientificité absolue dirige fréquemment le système médical vers des impasses, voire des aberrations qui donnent régulièrement lieu à de décriantes révisions, parfois sous la pression de quelques grands scandales. La parcellisation du savoir en

médecine moderne éloigne le médecin de la compréhension globale de la situation de son malade. Sans remettre en cause l'avancée des connaissances quant au corps humain et à ses dérèglements, on peut...

Lire la suite en page 4

STAGES HORS CURSUS DES ÉCOLES DE L'UFPMTc

CEDRE

- Feng Shui par Georges-Marie Mélin : 20 au 22 février 2004 à Valence (26)
1^{er} au 5 juillet 2004 à Valence (26)
 - Diététique par Georges-Marie Mélin : 25 au 27 juin 2004 à Genève (Suisse)
 - Tui Na par François Ducotterd : 26 au 30 mai 2004 à Valence (26)
 - Anatomie par plusieurs intervenants : 8 au 11 juillet 2004 à Valence (26)
- Par Patrick Shan :
- Jing Zuo : 19 au 25 novembre 2003 au Domaine du Taillé (Ardèche)
19 au 25 mai 2004 au Domaine du Taillé (Ardèche)
29 juin au 3 juillet 2004 au Domaine du Taillé (Ardèche)
 - Psychologie & méd. psychosomatique : 21 au 25 janvier 2004 à Valence (26)
 - Mission à caractère humanitaire (acupuncture) : 6 avril au 2 mai 2004 en Roumanie
juillet & août 2004 en réserve indienne (USA)
 - Cancérologie : 8 au 10 juillet 2004 à Valence (26)

INSTITUT CHUZHEN

- Clinique avancée pour praticiens : - Cancérologie : étiologie, pathogénie, diagnostic, traitement par Chen Xinyi : 1^{re} partie - 10 au 15 novembre 2003 à Paris (14^{ème})
2^{ème} partie - 11 au 14 mars 2004 à Paris (10^{ème})
- Affections dégénératives : 8 au 13 novembre 2004 à Paris (14^{ème})
- Pratique clinique en acupuncture par Kong Xianguen : 28 & 29 février 2004 à Paris (10^{ème})
24 & 25 avril 2004 à Paris (10^{ème})
5 & 6 juin 2004 à Paris (10^{ème})
- Diététique par Joëlle Vassall : 21 au 24 mai 2004 à Paris (10^{ème})
2 au 5 octobre 2004 à Paris (10^{ème})
- Massage avancé par Bai Yunqiao : 3 au 8 mai 2004 à St-Jorioz (74)
21 au 30 août 2004 à Carcans (33)
- Stage hospitalier en Chine : 5 au 30 juillet 2004 en Chine (Kunming)

- Examen international de MTC, épreuve organisée par le Ministère chinois de la Santé : 17-18-19 juin 2004 à Paris

INSTITUT SHAOYANG

- Pratique clinique en acupuncture par Kong Xianguen : 8 & 9 novembre 2003 à Lyon (69)
24 & 25 janvier 2004 à Lyon (69)
17 & 18 avril 2004 à Lyon (69)
22 & 23 mai 2004 à Lyon (69)

C.M.O.

- Par Michel Deydier-Bastide :
• Psychologie traditionnelle chinoise : 31 janvier & 1 février 2004 à Montpellier (34)
• Acupuncture (douleur & anesthésie) : 27 & 28 mars 2004 à Montpellier (34)
• Massage traditionnel chinois (lourdeur) : 22 & 23 mai 2004 à Montpellier (34)
• Massage traditionnel chinois (asthme) : 26 & 27 juin 2004 à Montpellier (34)
• Auriculo-thérapie : 3 & 4 juillet 2004 à Montpellier (34)
• Massage traditionnel chinois (bien-être) : 10 & 11 juillet 2004 à Montpellier (34)

G.R.E.E.C.

- Réflexologie par Rodolphe Spiropoulos : 10 & 11 janvier 2004 à Antibes (06)
- Qi Gong - les sons thérapeutiques - par Nadia Gamberini & Rodolphe Spiropoulos : 29 & 30 mai 2004 Région PACA

I.T.M.T.C.

- Langue & culture chinoise : 24 & 25 janvier 2004 à St Quentin (02)
20 & 21 mars 2004 à St Quentin (02)
- Qi Gong, Ba Duan : 20 & 21 mars 2004 à St Quentin (02)
- Tai Ji Quan, Massage, Yi Jing, Feng Shui : 10 au 25 avril 2004 en Chine (Shanghai)
- Tai Ji Quan : 18 au 22 juillet 2004 à Lit & Mixe (40)

Pour prendre contact avec une des écoles rendez-vous en page 4.

LA MÉDECINE CHINOISE A-T-ELLE LE «VENT EN POUPE» ?

suite de la page 1

...ces organisations professionnelles serait de commencer par s'unir, se constituer en une association forte, de façon à obtenir une reconnaissance formelle au sein de leurs propres États Membres.

UFPMTc : Parmi les différentes branches de la médecine chinoise, la pharmacopée est sans doute celle qui risque de poser le plus de problèmes en matière de réglementation. Y a-t-il des avancées dans ce domaine ?

NA : Une nouvelle réglementation européenne concernant les plantes médicinales doit sortir très prochainement, et les plantes chinoises devront nécessairement entrer dans le cadre de cette réglementation.

UFPMTc : Avez-vous un avis personnel quant à la position de la France par rapport à la médecine chinoise ? Cette médecine est-elle connue et utilisée chez vous, en Irlande ?

NA : Je ne connais pas la position de la France à ce sujet. Quoi qu'il en soit, en Irlande, les praticiens de médecine chinoise sont très bien considérés : j'ai moi-même eu l'occasion de me faire soigner par l'acupuncture et les plantes chinoises, et les ai trouvés très bénéfiques !

Entretien réalisé par Patrick Shan

velle représentation des adhérents dans le conseil. Il est aujourd'hui composé de 12 membres : Ma Fan (présidente), Jacky Ferré, Philippe Laurent, Xavier Lavau (vice trésorier), François Marquer (secrétaire), Véronique Réguillon-Allard (vice secrétaire), Jean Ripoll (trésorier), Marc Sapriel, Patrick Shan (vice président), Rodolphe Spiropoulos, Patrick Stoltz, Joëlle Vassail. Parmi ces membres, onze sont praticiens de médecine chinoise - et cinq de ceux-là sont également responsables d'écoles, un est étudiant en médecine chinoise. Par ailleurs 3 nouvelles commissions de travail ont été créées :

- Commission *Déontologie* (membres : Joëlle Vassail et Marc Sapriel).
- Commission *Qigong* (membres : Rodolphe Spiropoulos, Véronique Réguillon-Allard et Jacky Ferré).
- Commission *Salon* (membres : Philippe Laurent, Xavier Lavau, François Marquer, Véronique Réguillon-Allard).

LES ASSURANCES PROFESSIONNELLES

Après plusieurs mois de discussions menées séparément par deux membres du Conseil d'Administration avec deux courtiers différents, nous sommes en mesure de présenter aux praticiens de médecine chinoise adhérents à l'Union Professionnelle deux nouveaux contrats d'assurance professionnelle passés auprès d'une des plus importantes compagnies d'assurance mondiales. À la suite de l'inquiétude suscitée par les fortes hausses des primes à la fin de l'année 2002, des assureurs proposent à nouveau des tarifs plus en rapport avec la réalité des risques de la pratique clinique de la médecine chinoise. Il faut garder à l'esprit que tous les responsables d'assurances interrogés sur les risques de notre pratique médicale ont souligné le caractère fort peu agressif des méthodes de traitement en médecine chinoise.

CHIROPATICIENS & OSTÉOPATHES

Les discussions entre ces professionnels et des représentants du Ministère de la Santé ont repris. Le but est d'arriver, à brève échéance, à un accord sur différents aspects techniques et pratiques afin que le gouvernement puisse promulguer les décrets d'applications de la loi de février 2002 reconnaissant formellement ces nouvelles professions de santé. Un des points qui porte le plus à discussions concerne le statut qui sera celui de ces thérapeutes : seront-ils praticiens de première intention ou travailleront-ils sur ordonnance médicale ?

La manière dont se déroulent ces entretiens nous concerne directement car elle nous indique en partie la marche à suivre, nous met en garde contre les erreurs évidentes, et souligne les insuffisances qu'il nous faudra combler !

DÉMARCHE DU FUTUR PRATICIEN	ORGANISME CONCERNÉ	OBJECTIF & REMARQUES
<input type="checkbox"/> Déclaration d'activité	Centre de formalité des entreprises (centre URSSAF, à défaut Centre des Impôts)	Dénomination : praticien de médecine chinoise, code APE 851H (Professions de santé hors cadre réglementaire). Parfois problèmes, voir commission juridique union professionnelle.
<input type="checkbox"/> Vérifier l'existence d'un dispositif économique particulier (zone de revitalisation économique, zone franche)	URSSAF / Centre des Impôts	Exonération de charges sociales et/ou de Taxe professionnelle.
<input type="checkbox"/> Visite à l'inspecteur des impôts	Centre des Impôts	Se présenter, établir des relations de bon voisinage.
<input type="checkbox"/> Retraite complémentaire	CNAVPL (Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales)	Questionnaire à remplir avec exactitude. Pas de caisse complémentaire. Solutions individuelles.
<input type="checkbox"/> Association de gestion agréée	AGA	Vérifie la vraisemblance comptable. Autres services (aide à la comptabilité, formations, etc.). Abattement de 20%.
<input type="checkbox"/> Comptable	À vous de faire le choix.	Audit de fin d'exercice ou comptabilité complète.
<input type="checkbox"/> Union professionnelle	UFPMTC, FNMTC, CREAT, etc.	Défense et avancement de la profession. Inscription à l'annuaire professionnel. Code de déontologie et de pratique. Participation aux activités.
<input type="checkbox"/> Inscription aux pages jaunes	France Télécom	Refus systématique. À voir avec la commission juridique de l'Union professionnelle.
<input type="checkbox"/> Cartes de visite professionnelles	Imprimeur ou ordinateur	Laisser ses coordonnées...

S'INSTALLER EN TANT QUE PRATICIEN DE MTC !

suite de la page 1

...une information essentielle pour la suite dans la mesure où elle détermine le régime d'imposition à la TVA. Par le passé, les praticiens choisissaient une dénomination aussi neutre que possible par rapport à l'activité médicale de façon à ne pas heurter de front la sensibilité des médecins. C'est ainsi que l'on pouvait rencontrer des « conseillers en énergétique chinoise », des « sinobiologues », et autres « conseillers de santé ». Cette approche a pu avoir des mérites dans le passé, mais elle ne semble plus correspondre aux nécessités de la situation actuelle, ces dénominations entretenant le flou sur la nature des pratiques sous-jacentes. Nous sommes maintenant entrés dans un processus de formalisation qui nous demande de définir le champ de notre pratique et la dénomination la plus simple et la plus évidente est donc « praticien de médecine chinoise » avec ou sans indication complémentaire telle que « orientation acupuncture », « phytothérapie » ou « massage ». Le code APE correspondant est 851H. Il renvoie dans la nomenclature INSEE aux « professions de santé hors cadre réglementaire », ce qui correspond parfaite-

ment à la situation actuelle. Rares sont les centres de formalité qui refusent cette dénomination, mais ils existent, au motif que le terme « praticien » associé à une expression contenant le mot « médecine » serait réservé aux docteurs en médecine de l'Université française. Ces arguments devraient pouvoir être traités par la commission juridique de l'UFPMTC.

Il convient ensuite de s'assurer que le cabinet ne se trouve pas dans une zone économique particulière (zone de revitalisation économique, zone franche, etc.), car ces zones bénéficient de régimes d'exonération particuliers en ce qui concerne les charges sociales et la taxe professionnelle (jusqu'à 5 ans pour cette dernière).

Cette déclaration d'activité est répercutée automatiquement vers tous les autres services concernés. Il est néanmoins bon de rendre une petite visite à l'inspecteur des impôts dont dépend le cabinet afin de se présenter et d'établir des relations de bon voisinage.

PENSEZ À LA RETRAITE !

Il faut également résoudre le problème de la caisse de retraite

complémentaire. Il n'existe à l'heure actuelle aucune caisse de retraite complémentaire spécifique pour notre activité, ce qui est normal dans la mesure où celle-ci n'existe pas encore sur le plan administratif. La Caisse Nationale d'Assurance Vieillesse des Professions Libérales (CNAVPL) expédie systématiquement un questionnaire qui peut sembler inquisiteur et susceptible d'apporter des ennuis mais ne constitue qu'une simple formalité visant en fait à s'assurer que nous ne relevons d'aucune caisse existante. Il y est demandé de préciser la formation reçue, les conditions de l'exercice (qui détermine le prix de la consultation, le praticien engage-t-il sa responsabilité, dispense-t-il des soins, etc.) Il convient d'y répondre avec exactitude et franchise. À réception du questionnaire rempli, la CNAVPL renvoie un courrier annonçant qu'effectivement il n'existe pas de caisse de retraite complémentaire pour notre activité. Ce qui ne résout pas le problème mais laisse libre de trouver d'autres solutions.

BIEN S'ENTOURER POUR BIEN DÉMARRER !

Il est possible d'adhérer à une association de gestion agréée

(AGA) qui va effectuer un contrôle de vraisemblance sur la comptabilité de fin d'année et, en retour, permet d'obtenir un abattement de 20% sur le chiffre imposable. Cette formalité n'est pas obligatoire. Ne pas confondre l'AGA et le comptable, bien que certains cabinets comptables aient une accréditation AGA et que certaines AGA offrent des services comptables. La cotisation annuelle à l'AGA varie. Elle se situe en gros entre 200 et 500 euros par an selon les prestations offertes (qui vont du minimum - le contrôle de vraisemblance et la fourniture d'un guide de la 2035 mis à jour chaque année, à des prestations complètes comme une formation comptable, une aide à la comptabilité, etc.).

Il reste, si le cœur vous en dit, à trouver un comptable qui pourra soit simplement vérifier (auditer) et valider la comptabilité en fin d'année, soit se charger de celle-ci tout au long de l'exercice fiscal. Tout ceci a un coût, bien évidemment qui peut aller de 200 à 300 euros à un pourcentage du chiffre d'affaires.

LAISSEZ DES TRACES !

N'oublions pas les cartes de

visite professionnelles qui peuvent avoir leur utilité et éventuellement une inscription à l'annuaire téléphonique professionnel qui normalement est impossible avec la dénomination que nous avons adoptée. Peut-être y a-t-il là une activité intéressante de plus pour la commission juridique de l'UFPMTC ?

AIDEZ-VOUS & AIDEZ LES AUTRES !

Enfin, étape finale mais essentielle de tout le processus, l'adhésion à une union professionnelle afin de renforcer l'action de celle-ci auprès des institutions, soit simplement par le soutien financier de la cotisation, soit en participant activement à ses activités.

Le tableau ci-dessus est un récapitulatif de cet article et vous permet de cocher ce qui est déjà fait...

Bon route et bon soins...
Patrick Stoltz

LA CHINE NORMALISE SES PRODUITS

La Chine accélère la mise en place de la norme GMP (Good Manufacturing Process - Bonnes pratiques manufacturières)

Selon un communiqué de presse de l'agence centrale du médicament chinois (State Drug Administration - SDA), à la date du 30 juin 2004 toute la production des substances médicamenteuses de base ou des médicaments en Chine devra se conformer aux normes GMP Pharmacie et recevoir l'agrément GMP.

Le communiqué indique que tous les candidats à la certification GMP devront soumettre l'ensemble des documents nécessaires aux agences régionales du médicament avant la fin du mois de décembre 2003.

À compter du 1^{er} janvier 2004, les candidats au label GMP devront fournir à l'agence du médicament l'ensemble des docu-

ments du dossier d'agrément en une fois. Toute réitération de la demande pour d'autres substances ou médicaments par la même entreprise sera rejetée.

La SDA publiera une réglementation spécifique pour la certification GMP de la production des réactifs de diagnostic in vitro, des produits médicinaux décaés de médecine traditionnelle, des pansements et du linge médicaux, de l'oxygène à usage médical et des gélules vides.

Les laboratoires pharmaceutiques nouvellement créés ne sont pas autorisés à passer en phase de production tant qu'ils n'ont pas reçu la certification GMP.

Les producteurs de médicaments géné-

riques doivent d'abord obtenir la certification GMP pour les unités de production d'un produit ou d'une formule spécifiques avant de pouvoir obtenir l'autorisation de passer en phase de production par le SDA.

Les candidats à la mise en production de médicaments nouveaux ne pourront le faire que s'ils ont obtenu la certification GMP pour leur produit avant la date limite définie par le SDA.

Ceci signifie qu'à compter du 1^{er} juillet 2004, l'ensemble des produits de phytothérapie chinoise fabriqués en Chine proviendra d'unités de production aux normes GMP.

PEFOTS News

AUX (IM)PATIENTS DE LA MÉDECINE CHINOISE

Le combat de votre praticien de médecine chinoise pour la totale reconnaissance de la médecine chinoise est aussi le vôtre.

Les patients de médecine chinoise constituent une force qui s'ignore encore mais qui est appelée à jouer un rôle important pour l'avenir de la médecine chinoise en France.

Votre engagement peut prendre de multiples formes, de l'adhésion à l'Union Professionnelle en tant qu'utilisateur, à la création de groupes de soutien régionaux, voire même au niveau national. L'intérêt des patients

pour les médecines non conventionnelles a joué un rôle moteur dans la prise de conscience des politiques quant à ce problème.

Nous accueillerons avec joie et soutiendrons sans réserve toute initiative visant à organiser

un groupe d'utilisateurs de médecine chinoise ayant pour objectifs d'assurer le libre choix thérapeutique et de promouvoir la reconnaissance de la médecine chinoise.

François Marquer

BON DE COMMANDE

- Je désire recevoir 1 brochure au prix de 4,75 €. Je joint un règlement par mandat ou par chèque, du montant ci-dessus à l'ordre de l'UFPMTC. (Pour toute commande en nombre, nous contacter)
- Je désire recevoir gratuitement la liste des praticiens de l'Union professionnelle.
- Je désire recevoir une invitation à tarif réduit pour le salon Médecine Douce de fév. 2004.

Le bon de commande rempli et le règlement (si le choix n°1 est coché) sont à retourner à :
UFPMTC - BP294 - 75464 Paris Cedex 10

Signature :

NOM : _____

PRÉNOM : _____

ADRESSE : _____

CODE POSTAL : _____

VILLE : _____

TÉL. : _____

E-MAIL : _____

PATIENT DE MTC PRATICIEN DE MTC

ÉTUDIANT EN MTC

AUTRE, PRÉCISEZ : _____

* Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association. En application de l'article 34 de la loi du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à l'adresse ci-dessus. *

LA MÉDECINE CHINOISE S'AFFIRME

suite de la page 5

...toutefois légitimement se poser des questions sur le sens unidirectionnel donné à la recherche scientifique médicale.

Par ailleurs, la mise en œuvre de cette médecine toujours plus sophistiquée augmente de manière continue son coût et écarte peu à peu toute une partie de la population du bénéfice des soins les plus onéreux. La rentabilisation obligée de ce système de soin, le rend dépendant des grands industriels de la santé et l'oblige à durcir toujours plus ce choix avec tout ce que cela suppose d'ingélicités. La médecine à deux vitesses qui se profile en France est déjà une habitude dans certains pays à l'économie ultra libérale.

D'autre part, le caractère relativement déshumanisé des grandes concentrations hospitalières et la nécessité pour beaucoup de médecins d'accélérer le rythme des

consultations distend la relation malade/praticien. Et puisque les patients sont de plus en plus souvent diagnostiqués sur pièces (analyses, radios et autres scanners), la très ancienne relation entre le thérapeute et son malade s'amenuise au risque de disparaître complètement.

Parallèlement à cette évolution de la médecine moderne, deux phénomènes relativement peu importants à leurs débuts ont profondément modifié la manière d'envisager les soins : l'émergence de nouvelles techniques médicales (Ostéopathie, Chiropratique, etc.) et la réapparition d'anciennes médecines qu'on croyait enterrées par les avancées scientifiques. Officiellement, tout d'abord, ces nouvelles et/ou antiques façons d'envisager les désordres pathologiques et les moyens d'y remédier furent ignorées ou niées. Dans un deuxième temps, alors

que l'intérêt du public et d'indéniables résultats thérapeutiques en assuraient l'essor, leurs portées médicales furent minimisées.

Mais aujourd'hui, il devient impossible d'en rester là et l'activité de nos pragmatiques hommes politiques va pourvoir leur assurer un plein développement. L'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) préconise l'utilisation des médecines traditionnelles - et en particulier de la médecine chinoise - comme une réponse crédible aux problèmes engendrés par le coût de la médecine moderne dans les pays les plus pauvres, mais aussi comme une pratique médicale ayant toute sa place dans les pays les plus riches.

C'est dans ce contexte que se développe notre action. Les cartes que nous avons en main ne sont pas biaisées, à nous de les jouer à bon escient afin de parvenir à faire admettre la médecine chinoise au niveau qu'il lui revient : celui d'une médecine à part entière.

François Marquer

Cas Clinique

Homme de 32 ans, expert comptable en cours de reconversion, qui consulte pour eczéma des mains et des jambes.

Il y a quatre ans, ce patient a été soigné pour un cancer, a subi une opération chirurgicale, a été traité par chimiothérapie, et enfin a suivi une psychothérapie de soutien. C'est à la suite de cette maladie que l'eczéma s'est manifesté.

niveau des membres inférieurs, aux chevilles et aux genoux, puis se sont manifestées sur les membres supérieurs, aux coudes et à l'extrémité des doigts. Il s'agit de vésicules sèches de très petite taille, disposées en rangs serrés, qui provoquent à l'occasion des démangeaisons. À noter que la peau est devenue épaisse et sèche sur les zones atteintes des membres inférieurs.

Les autres signes cliniques sont des bouffées de chaleur sur tout le corps provoquant de fortes irritations, ainsi que de la firosité et des nausées. Par ailleurs, le patient souligne qu'il souffre d'un manque de courage pour agir ou choisir, et tergiverse facilement.

Le poulx est profond au niveau des reins, fin, tendu et glissant. La langue est légèrement indentée et présente un enduit fin et jaunâtre.

DISCUSSION

L'eczéma, comme de nombreuses affections dermatologiques, peut être causé par trois facteurs principaux : la chaleur (qu'elle soit d'origine interne ou externe), la stagnation de l'énergie et du sang, et le vide de sang (qui entraîne chaleur, sécheresse et vent, cause de démangeaisons). Les maladies du sang du Foie ou du Cœur - organes qui gèrent l'esprit (shen) et les émotions - engendrent souvent des désordres qui se manifestent au niveau de la peau. Le Poumon régit l'ouverture et la fermeture des pores de la peau, et assure la fonction de défense du corps face aux atteintes externes. Mais, dans ce cas, ce n'est évidemment pas le poumon qui est atteint, la peau ne faisant qu'exprimer des désordres dont la cause est au niveau du sang.

Généralement, les zones atteintes sont les plus des articulations, c'est-à-dire les zones yin qui retiennent facilement la chaleur et l'humidité. Toutefois, dans le cas présent, le patient est atteint sur les zones antéro-externes des membres, celles des méridiens yangming (Gros Intestin, Estomac) et shaoyang (Trois Foyers, Vésicule Biliaire). Il n'y a aucune trace sur les zones internes et les plis des articulations. Une explication plausible pourrait se trouver dans un défaut d'élimination de la chaleur toxique induite par la chimiothérapie et qui, finalement, s'éliminerait par la peau.

En médecine chinoise, les organes liés au manque de courage et à la difficulté à choisir sont, d'une part, le Rein qui permet de se concentrer sur les buts et de rester déterminé à les atteindre, et la Vésicule Biliaire pour sa relation avec le « courage », la capacité à prendre des décisions.

Pour étudier de longues heures sans dommages, comme le fait ce patient, il est nécessaire que la Rate produise suffisamment de sang afin que les informations puissent s'imprimer correctement.

DIAGNOSTIC

Chaleur toxique dans le sang, vide de Rate et de Rein, feu du Foie et de la Vésicule Biliaire.

PRINCIPE DE TRAITEMENT

Tout d'abord éliminer la chaleur toxique du sang, clarifier la chaleur de la Vésicule Biliaire, calmer le vent (qui provoque les démangeaisons), nourrir le sang et renforcer la Rate.

TRAITEMENT

Effectué principalement par la pharmacopée, sur la base de *Longdan xie gan tang jia jian* (Modification de la décoction pour purger le Foie à base de radix gentiana).

Par ailleurs, le malade a été invité à modifier son alimentation, de façon à limiter la

nourriture grasse et de nature chaude, les laitages, les aliments sucrés.

ÉVOLUTION

Après un mois de traitement, les démangeaisons ont quasiment disparu, ainsi que les sensations de chaleur ; mais la peau est toujours sèche, signe que le vide de sang est encore présent. Il est alors nécessaire de modifier le principe du traitement : il est maintenant plus important d'humidifier la sécheresse, de nourrir le sang, de renforcer la Rate (pour permettre au patient de continuer à étudier correctement) et, secondairement, de chasser le vent (pour calmer les démangeaisons), de clarifier la chaleur.

Au bout de plusieurs mois, les signes ont presque complètement disparu et, quand des crises surviennent, elles sont beaucoup moins intenses et durent peu de temps. Par la suite, un traitement externe a été utilisé pour calmer les démangeaisons épisodiques.

CONCLUSION

Si le diagnostic de cette affection ne présente pas de problèmes particuliers, il n'en reste pas moins vrai que le traitement s'avère plus délicat, les affections dermatologiques étant liées à des états émotionnels désordonnés dont l'apaisement ne saurait intervenir qu'avec de la patience.

LONGDAN XIE GAN TANG

Décoction de gentiane pour disperser le Foie. Cette formule est extraite du Yi fang jiji (Compilation analytique des formules médicales) de Wang Ang (17^{ème} siècle).

Sa composition est bâtie autour de substances visant à clarifier la chaleur du Foie et de la Vésicule Biliaire, éliminer les toxines et faire circuler l'énergie, accompagnées de plantes diurétiques (pour éliminer la chaleur par la vessie) et, secondairement, de plantes qui nourrissent le sang. *Longdancao* (radix gentiana), de saveur amère et de nature froide, permet de drainer la chaleur de la Vésicule. Elle est associée à *Huangqin* (radix scutellariae baicalensis) et *Zhizi* (fructus gardeniae jasminoidis), eux aussi de saveur amère. La chaleur est drainée vers la Vessie grâce à *Zexie* (rhizoma alismatis orientalis). Ces produits ayant une action forte, il est nécessaire de contrebalancer leurs effets par des plantes qui vont soutenir l'énergie véritable : *Danggui* (radix angelicae sinensis) et *Shengdihuang* (radix rehmanniae glutinosae).

Pour le cas qui nous intéresse, la formule précédente a été combinée à *Danggui yinzi* (boisson à base d'angelica sinensis) afin, notamment, de clarifier la chaleur et d'éliminer les toxines en ciblant la surface du corps (ce que ne fait pas *Longdan xie gan tang*). Pour cela, ont été prescrits : *Pugongying* (herba taraxaci), *Jinyinhua* (flos lonicerae), *Zicao* (radix lithospermi), *Daqingye* (folium isatidis). Pour calmer les démangeaisons, il faut, d'une part, chasser le vent avec *Baijili* (fructus tribuli), *Jingjie* (herba schizonope-tae) et *Fangfeng* (radix ledebouriellae) et, d'autre part, nourrir le sang avec *Danggui* (radix angelicae sinensis), *Shengdihuang* (radix rehmanniae glutinosae), *Heshouwu* (radix polygoni multiflori) et *Baishao-yao* (radix paeoniae alba), car la sécheresse de la peau avait pour cause un vide de sang.

La combinaison des deux formules a permis d'équilibrer les actions, de traiter les symptômes - la branche, tout en soutenant la racine.

Véronique Réguillon-Allard

LA CONFÉDÉRATION SE MONTRE AU GRAND JOUR

La Confédération Française de Médecine Chinoise Traditionnelle (CFMTC), qui regroupe notre Union Professionnelle (UFPMTC) et la Fédération Nationale (FNMTTC), a décidé de réunir dans un stand commun au prochain salon 'Médecine Douce' à Paris en février 2004, toutes les composantes de ces deux fédérations. Ce sera ainsi un grand front de la médecine chinoise qui sera publiquement et médiatiquement présent. Sur un vaste espace de 60 m², seront proposés différents thèmes propres à la médecine chinoise et plus de 15 écoles seront présentées à cette occasion. Nous participerons également à une table ronde et assurerons deux conférences.

Rendez-vous du 5 au 9 février 2004 pour assister à cet événement sans précédent. En remplissant le bon de commande, case N°3, ou par mail infos@ufpmtc.com en nous précisant bien vos coordonnées complètes, nous vous adresserons en retour une invitation à tarif réduit.

OCCIDENT & LÉGISLATION DE LA MTC

En Colombie Britannique, importante province canadienne, les autorités viennent de créer plusieurs diplômes de praticiens de médecine chinoise. Depuis le 15 juin 2003, les premiers Docteurs de Médecine Traditionnelle Chinoise et autres Acupuncteurs certifiés (4 niveaux différents) travaillent tout à fait légalement et sont enregistrés auprès d'un organisme gouvernemental, le Collège des Acupuncteurs et des Praticiens de MTC. La médecine chinoise n'est pas encore remboursée par l'assurance maladie locale, bien que le Collège fasse pression pour le remboursement des soins en faveur des bas salaires.

À noter que le Collège est le premier organisme dans le monde occidental à proposer et à appliquer un modèle incluant à la fois des normes de déontologie professionnelle et des critères éthiques et moraux qui harmonisent et gèrent la pratique de cet ancien art médical qu'est depuis toujours la médecine chinoise.

En Portugal, le 15 juillet 2003, le Parlement Portugais a voté à l'unanimité une loi visant à légaliser les médecines non conventionnelles (acupuncture, phytothérapie, homéopathie, naturopathie et chiropratique). Ce pas législatif important est la première étape vers une reconnaissance définitive de ces thérapies dans ce pays.

En Autriche, un enseignement de la médecine chinoise vient d'être officiellement ouvert. En collaboration avec des autorités chinoises, les autorités universitaires proposent un cursus complet en médecine chinoise. Même si cet enseignement est encore réservé aux médecins et aux étudiants en médecine, cette ouverture mérite d'être soulignée.

Écoles adhérentes à l'UFPMTC

ACADÉMIE WANG DE MÉDECINE TRADITIONNELLE CHINOISE (AWMTC)

35, rue Bayard
31000 Toulouse
tél. / fax : 05 61 99 68 21
awmtc@wanadoo.fr
www.awmtc.asso.fr

CENTRE D'ÉTUDE DES THÉRAPIES CHINOISES (CETC)

4, avenue du Petit Parc
94300 Vincennes
tél. / fax : 01 43 28 03 75
contact@cetc.fr
www.cetc.fr

CENTRE D'ÉTUDES ET DE RECHERCHES EN ETHNOMÉDECINE (CEDRE)

BP 706
26007 Valence Cedex
tél. / fax : 04 75 56 69 10
pshan@cedre-fr.com
www.cedre-fr.com

ÉCOLE LÜ MEN

67, cours Mirabeau
13100 Aix en Provence
tél. / fax : 04 42 54 31 06
lumencole@wanadoo.fr
<http://ecolumen.free.fr>

INSTITUT CHUZHEN DE MÉDECINE CHINOISE (ICMC)

10, boulevard Bonne-Nouvelle
75010 Paris
tél. : 01 48 00 94 18
fax : 01 48 00 99 18
info@chuzhen.com
www.chuzhen.com

INSTITUT SHAOYANG DE MÉDECINE CHINOISE

96, rue Part-Dieu
69005 Lyon
tél. : 04 78 60 47 56
fax : 04 78 60 91 72
mafanshao@aol.com
www.shaoyang.fr

Écoles en voie d'agrément

COLLÈGE DE MÉDECINE ORIENTALE (CMO)

134, avenue de Palavas
34000 Montpellier
tél. : 04 67 15 06 47
medorient@hotmail.com
www.cmo.levillage.org

GROUPE DE RECHERCHE EUROPÉEN EN ÉNERGÉTIQUE CHINOISE (GREEC)

17 c, boulevard Albert 1er
06600 Antibes
tél. / fax : 04 93 54 58 24
contact@greec.org
www.greec.org

INSTITUT ÉNERGÉTIQUE DU CENTRE (IEC)

38 a, rue de la Corre
03300 Creuzier le Vieux
tél. : 04 70 97 69 72

INSTITUT DE THÉRAPIE MANUELLE TRADITIONNELLE CHINOISE (ITMTC)

6, rue d'Issenghien
02100 St Quentin
tél. / fax : 03 23 67 07 60
direction@itmct.net
www.itmct.net

INSTITUT YANG MING

24 bis, rue de Madrid
06110 Le Cannet
tél. / fax : 04 93 69 55 57
institut-yangming@wanadoo.fr

BON DE COMMANDE



Recevez chez vous le livret « La Médecine Chinoise » Pour seulement 4,75 €

Recevez gratuitement

« La liste des praticiens »